MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 17 décembre 2012, à 19:30 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Mairesse
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère
	M.	Claude Leblanc	Conseiller
	M.	Léonard Gaudette	Conseiller
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Sylvie Chaput	Directrice générale
Était absent :	M.	Éric Delage	Conseiller

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'aide financière supplémentaire – Travaux d'assainissement des eaux usées
4. Échange d'immeuble – Signataires pour l'acte notarié
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Les membres du conseil affirment avoir reçu l'avis de convocation dans le délai prévu. Un avis public a été donné le 12 décembre 2012 et affiché aux deux endroits reconnus par le conseil.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière séance du conseil, nous avons omis de nommer les signataires pour l'acte d'échange d'immeuble qui doit être signé le 19 décembre prochain;

2012.12S.01 Il est proposé par Léonard Gaudette
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER exceptionnellement à l'ordre du jour, le point 4 – Échange d'immeuble – Signataires pour l'acte notarié;

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié conformément aux demandes.

3. Demande d'aide financière supplémentaire – Travaux d'assainissement des eaux usées

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville afin d'établir les obligations de chacun relativement au versement d'une aide financière aux fins de réaliser des travaux d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a établi, en novembre 2009, le coût maximal admissible des travaux subventionnés à 3 900 000 $ (CMA);

ATTENDU QUE depuis cette date nous avons subi une hausse de la TVQ à deux reprises et que le coût des matériaux et de la main-d'œuvre a considérablement augmenté;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous a recommandé de retourner en appel d'offres en raison des coûts élevés soumis pour les travaux d'assainissement qui se chiffraient à 4 737 038,05 $ taxes nettes (plus bas soumissionnaire) ;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire souhaitait que la Municipalité fasse les efforts nécessaires pour faire réduire les coûts de ces travaux avant d'analyser la demande d'aide financière supplémentaire effectuée au MAMROT par la résolution 2012.06.15 le 4 juin 2012;

ATTENDU QUE suite au second appel d'offres, le coût des travaux d'assainissement s'élève maintenant à 4 477 767.86 $ taxes nettes ;

ATTENDU QUE le coût total net du projet d'assainissement incluant les services professionnels et imprévus s'élèvera à 5 087 870.53 $ soit 1 187 870.53 $ de plus que le coût maximal admissible (CMA) établit par le MAMROT à 3 900 000 $;

ATTENDU QUE l'aide financière octroyée dans le cadre du volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec s'élève à 3 315 000 $ et qu'un montant de 200 000 $ a été réservé du Programme TECQ pour le projet d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'UN montant supplémentaire de 53 315 $ pourrait être réservé du Programme TECQ pour lesdits travaux;

ATTENDU QUE le montant qui devra être **supporté par les citoyens est de l'ordre de 1 519 555.53 $ plus intérêts**;

ATTENDU QUE l'effort fiscal des contribuables concernés sera très important étant donné qu'il y a peu de résidences et de terrains vacants (89 résidences et 17 terrains vacants) concernés par ce projet ;

POUR CES MOTIFS,

2012.12S.02 Il est proposé par Guy Robert
Appuyé par Mario Jussaume
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de revoir le montant d'aide financière octroyé à notre municipalité par le protocole d'entente, dossier numéro 800151, dans le cadre du volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec afin de nous permettre de réaliser le projet d'assainissement des eaux usées sur notre territoire;

D'INFORMER le M.A.M.R.O.T. que **SANS UNE AUGMENTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE, LA MUNICIPALITÉ SERA DANS L'IMPOSSIBILITÉ D'OCTROYER LES CONTRATS POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES** compte tenu que la charge fiscale des contribuables sera beaucoup trop élevée.

4. Échange d'immeuble – Signataires pour l'acte notarié

ATTENDU QU'une offre d'échange d'immeuble a été soumise à M. Alain Beauchamp le 5 décembre 2012 par la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Beauchamp a accepté le 10 décembre 2012 l'offre d'échange d'immeuble soumise;

PAR CONSÉQUENT,

2012.12S.03 Il est proposé par Léonard Gaudette
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le maire, Madame Francine Morin, et la directrice générale, Madame Sylvie Chaput, à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte d'échange notarié à intervenir entre la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et M. Alain Beauchamp afin de donner application à la présente résolution.

5. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

6. Levée de l'assemblée

2012.12S.04 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la présente session à 19 h 55.

Francine Morin, maire

Sylvie Chaput, directrice générale